



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 31/10/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20251030-DEL_2025_27-BF

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 30 Octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_27

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 20 Octobre 2025

Présent(s) : AURATUS Eric, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit, TOURLAN Anne, NOËL Géraud, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien,

Secrétaire de Séance : OUSTRY Michel,

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°1

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative (DM) a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif. En cours d'année, le Maire peut ainsi soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs DM. Le nombre et la fréquence des DM sont laissés à l'appréciation de chaque collectivité. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative pour le budget principal proposée. Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans la maquette budgétaire pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la Commune,

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
RECETTE RF 75 - 756	Autres produits de gestion courante - Libéralité reçu	23 795,00
Total		23 795,00
DEPENSES DF 011 60612	Charges à caractère générale Fournitures non stockable - électricité	13 795,00
DEPENSESDF 012 64111	Charges de personnel et frais assimilés Rémunération principale	10 000,00
Total		23 795,00

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune abstention, aucun contre

DECIDE :

- D'Adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 arrêtée comme suit :

CREDITS A OUVRIR

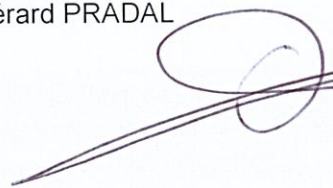
Imputation	Nature	Montant
RECETTE	Autres produits de gestion courante	23 795,00
RF 75 - 756	Libéralité reçu	
Total		23 795,00
DEPENSES	Charges à caractère générale	13 795,00
DF 011 60612	Fournitures non stockable - électricité	
DEPENSES	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00
DF 012 64111	Rémunération principale	
Total		23 795,00

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 octobre 2025
Reçu en préfecture le : 31 octobre 2025
Publié ou notifié le : 3 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 30 octobre 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
OUSTRY Michel

